

LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif à l'accréditation de l'Université de Nantes l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme Camille, Anne, Françoise HUCHET, née le 19 septembre 2001 à CHOLET (49) en vue de son inscription à la licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**, mention **STAPS - ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE-SANTÉ**, *mention assez bien*

est délivré à **Mme Camille, Anne, Françoise HUCHET**

au titre de l'année universitaire 2021-2022

et confère le **grade de licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.



Fait à Nantes, le 21 mars 2023

Le titulaire,



La Présidente,

Carine BERNAULT



La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Chancelière des universités

Katia BÉGUIN